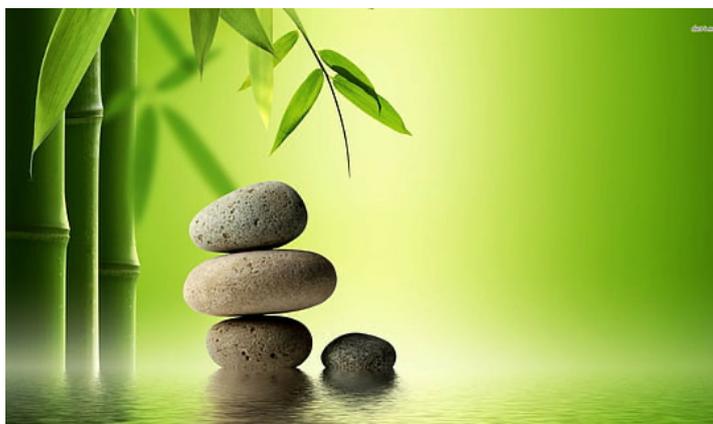


RESIDENCES  
SENIOREE  
E.Delacroix-Strasbourg  
Saint-Joseph-Brumath



# Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SENIOREE - ESPACE ANIMATION

Capital de 7622,45 € immatriculée au RCS de Strasbourg sous le  
N°394 074 389 – Code APE 8810A

Autorisation déclarée le 01/01/2016 - N° SAP 394 074 389

# Nos résidences

Les Résidences Seniorée constituent une alternative remarquable à l'Ehpad. Elles offrent une solution durable permettant aux personnes dépendantes de s'installer dans de beaux appartements tout en bénéficiant de l'assistance continue qui leur est indispensable.

## Un appartement plutôt qu'une chambre

Les résidences Seniorée proposent à la location des appartements privatifs allant du studio au 3 pièces, dont certains possèdent une terrasse ou un balcon. Parfaitement conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes ainsi qu'aux personnes handicapées. Elles offrent confort, sécurité et bien-être aux résidents. Les appartements sont confortables, bien pensés et équipés d'une cuisine ouverte sur le séjour, d'une salle d'eau ergonomique avec douche à l'italienne et de nombreux rangements. Nos amis les animaux de compagnie y ont bien évidemment leur place !

## Un service continu et adapté à la dépendance

Dans une résidence Seniorée les personnes bénéficient de la présence continue d'un personnel compétent et qualifié 7/7 et 24/24 exclusivement affecté aux résidences. Sa mission consiste à répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées dans le domaine de l'aide à la personne, de les assister pour tous les actes de la vie quotidienne suite à une perte d'autonomie totale ou partielle et ce quelque soit leur âge et leur état de santé. Un service de coordination, interlocuteur privilégié, fera le lien en permanence avec les services médicaux et para-médicaux de votre choix pour votre bien-être et votre sécurité.

### Services Agréés Dépendance :

- Assistance aux personnes âgées ou handicapées
- Aide au lever, au coucher
- Aide à la toilette
- Elimination (incontinence)
- Aide à la mobilité
- Accompagnement dans les déplacements hors du domicile
- Garde malade jour et nuit



### Services Agréés :

- Entretien de la maison et travaux ménager
- Prestation de petit bricolage
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison du linge
- Livraison de course
- Assistance administrative à domicile

## NOS ENGAGEMENTS



Assurer une présence 24/24 et 7/7 (appel malade et Veille de nuit)

Garantir la continuité de la prise en charge en cas d'absence de salariés

Organiser une prestation de services personnalisée

Coordonner la prise en charge du bénéficiaire,

Activer tous les acteurs de santé et assurer la liaison entre leurs différentes interventions

Rompres l'isolement en proposant des activités collectives et individuelles





## Des animations pour favoriser le lien social

Chaque après-midi, les résidents se retrouvent pour participer aux animations (Jeux, ateliers mémoire, lotos, gym douce, bien-être et beauté) etc... des moments d'échanges et de partages appréciés par tous !

## Un restaurant chaleureux et convivial

Nos chefs leur préparent de délicieux repas principalement cuisinés à partir de produits frais d'origine locale en veillant à respecter leur régime alimentaire et leur équilibre nutritionnel. Les repas sont servis à l'assiette par notre personnel.

Des repas à thème sont régulièrement organisés et proposés et peuvent être également partagés en famille ou entre amis dans un cadre chaleureux et convivial.

## Des tarifs justes

Le loyer varie selon la surface de l'appartement (Studio, T2, T3)

L'offre des services est personnalisée, elle dépend de la situation personnelle de la personne selon un plan d'intervention défini précisément par un devis préalable.

## Des aides financières possibles

Selon vos revenus et votre situation, vous pouvez bénéficier de certaines aides financières :

### Sur l'appartement :

Aide au logement « ALS »

### Sur les services :

- **L'allocation personnalisée d'autonomie « APA »** est possible pour toute personne âgée de plus de 60 ans bénéficiant des services d'un SAP autorisé tel que celui qui est affecté exclusivement à nos résidences.

Cette allocation lui permettra de financer en partie sa prise en charge selon les besoins et l'intervention d'aide à domicile dans l'une de nos résidences.

- **La PCH (Prestation de Compensation du Handicap)** : Cette allocation est réservée aux personnes handicapées y compris de moins de 60 ans. Les personnes dans cette situation peuvent être prises en charge dans les résidences Seniorée sans dérogation.

Elle permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie tels que l'aide humaine, technique, l'aménagement du logement, le transport, une aide spécifique ou exceptionnelle.

Notre équipe se chargera de vous aider à constituer les différents dossiers administratifs.